CACS
DE LA SCC

ASSOCIATION CANINE DE LA CORREZE
affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique
20, rue du Stade Le Chatenet - 19350 Juillac
E-mail : monteil.christiane@gmail.com - Téléphone : 06 14 64 46 76

CENTRALE CANINE

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Juillac

DIMANCHE 9 AOUT 2026

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
• **24 JUILLET 2026** (date de réception)
• **26 JUILLET 2026** (sur internet)

Engagement Internet - Paiement sécurisé : https ://cedia.fr





Entrée visiteur gratuite



DÉBUT DES JUGEMENTS DIMANCHE À 9H00

EXPOSITION SANS CAGES

RESTAURANTION - BUVETTE
RESTAURATION RAPIDE
DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

Nombreuses récompenses

SAMEDI 8 AOÛT :
Nationale d'Elevage
du Club des Bouviers d'Australie et Kelpie
Régionale d'Elevage
du club des Griffons Vendéens

CONCOURS «JEUNES PRÉSENTATEURS» OFFICIEL DE LA SCC

Seuls les engagements payés seront retenus.

SAMEDI 8 AOUT
CONFIRMATIONS SEULES de 16h00 à 19h00
TOUTES RACES
voir page 5

CATALOGUE :
Notre e-catalogue disponible sur cedia.fr
le jour de l'exposition.
Prévente catalogue papier à 5€ : voir p. 3
Achat possible au secrétariat de l'expo à 6€

TARIFS !
4 chiens à moins de 100 €
3 chiens à moins de 80 €...

ROYAL CANIN®
ROYAL CANIN®
ROYAL CANIN®

Réalisation CEDIA SARL - RCS Strasbourg 389912189 - 67201 ECKBOLSHEIM - Internet : https ://cedia.fr

Jury pressenti* de JUILLAC

dimanche 9 août 2026

RÉPARTITION DES RACES PAR JUGE

Groupe 1 CHIENS DE BERGER ET DE BOUVIER

ABB Bergers de Brie · ABNF Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos · AFBB Berger blanc suisse · CBEI Berger de Bohême, Chien-loup tchécoslovaque	**BARDET Joelle**
CCBA Bergers allemands	**FAVRE René**
CFBAK Bouviers d'Australie spé, Kelpie australien spé	**KERIHUEL Jean-Paul**
Races non citées	**VIZZARI Dominique**

Groupe 2 PINSCHER, SCHNAUZER, MOLOSSOÏDES, CHIENS DE MONTAGNE

Races non citées	**BARDET Joelle**

Groupe 3 TERRIERS

CATE Cairn Terrier · CJRT Terrier jack russell · YTC Terrier du Yorkshire	**DUPOUY Sylvie**
Races non citées	**ROUND Katharina**

Groupe 4 TECKELS

CAT Teckels, *Races non citées*	**DUPOUY Sylvie**

Groupe 5 SPITZ ET TYPE PRIMITIF

CFCNSJ Samoyède	**FAVRE René**
Races non citées	**KLEIN Jean-Claude**
AACF Akita américain · CFCNSJ Akita · CFE Eurasier	**ROUND Katharina**

Groupe 6 CHIENS COURANTS ET DE RECHERCHE AU SANG

Races non citées	**KERIHUEL Jean-Paul**
CCCEE Brachet allemand	**LE ROUEIL Michel**
CGV Griffons vendéens spé	**MARACHE Nicolas**

Groupe 7 CHIENS D'ARRÊT

CBF Braque italien, Braque français type pyrénées · CEB Epagneuls bretons · CEF Epagneul français · CEPPA Epagneul bleu de Picardie spé, Epagneul de Pont-Audemer spé, Epagneul picard spé · CFEML Petit munsterlander · CSA Setter anglais · DCF Drahthaar spé · RASG Setter Gordon · RED Setters irlandais, *Races non citées*	**FAVRE René**
APBW Braques de Weimar · CBB Braque du Bourbonnais · CFBA Braque allemand · KORTHALS Griffon Korthals	**LE ROUEIL Michel**

Groupe 8 RAPPORTEURS, LEVEURS DE GIBIER, CHIENS D'EAU

SCF Chien d'eau américain spé, Cockers américains spé, Cockers anglais spé, Spaniels spé, *Races non citées*	**LE ROUEIL Michel**

Groupe 9 CHIENS D'AGRÉMENT ET DE COMPAGNIE

CBPCL Bichons spé, Petit chien lion spé, Ratier de Prague spé	**FAVRE René**
Races non citées	**VEYRIER Annie**

Groupe 10 LÉVRIERS

Races non citées	**VILANOVA Yves-Emmanuel**

Race spé = spéciale de race Race Inv = race invitée, engagement gratuit *Races non citées* = toutes les autres races du groupe

** La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges*

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER à CEDIA

EXPOSITION CANINE NATIONALE DE JUILLAC le 9 AOÛT 2026

Renseignements : Tél. : 06 14 64 46 76 - monteil.christiane@gmail.com

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ à Cédia

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 24 juillet 2026 (date de réception)** à :

CEDIA - Exposition de Juillac - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.C.
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2e catégorie ou provenant de l'étranger

Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

Identification : _____ N° LO : _____

Nom du Chien : _____

_____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Poil : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.

Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____/ _____ /_____ Sexe : Mâle ❑ Femelle ❑

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél : _____ E-mail : _____
Indispensable pour recevoir votre carte d'entrée et votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail* ❑ Champion* ❑ Jeune ❑ Puppy ❑ Baby ❑ Vétéran ❑
Ne concourant pas ❑ Meute ❑ Confirmation - uniquement pour les chiens exposés ❑

*** Classes travail ou champion : joindre l'attestation SCC ou FCI ou copie du titre de champion autorisant l'inscription dans ces classes**
Tout chien dont la classe n'est pas précisée ci-dessus sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune, puppy ou baby selon son âge

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS *ATTENTION : pour bénéficier du tarif dégressif tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.*		Tarif	Sommes adressées
1er chien		32 €	
2e chien		26 €	
3e chien		20 €	
4e chien ou suivants (chacun)		16 €	
Puppy / baby / vétéran (chacun)		20 €	
Chien ne concourant pas (chacun)		10 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle		55 €	
Chien supplémentaire dans la meute (chacun)		10 €	
Paire, couple, Lot d'Affixe ou Lot de Reproducteur		10 €	
Concours Jeune Présentateur officiel		10 €	
Forfait ÉLEVEUR du même affixe (uniquement par courrier)	2 chiens	40 €	
	3 chiens	50 €	
	4 chiens	60 €	
	chacun des suivants	10 €	
Réservation catalogue		5 €	
Total à régler (à l'ordre de l'AC Corrèze)			

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 24 JUILLET 2026 (date de réception)
26 JUILLET 2026 (sur internet)

Confirmation sans exposition : 36 euros voir page 5

Engagements sur internet : https://cedia.fr - Engagement en ligne - Paiement sécurisé
Pour les engagements gratuits, n'oubliez pas le bouton de validation !

Aucun engagement ne sera remboursé sauf raisons sanitaires

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Les emplacements et le matériel étant limités, l'A.C.C. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

Si vous vous êtes engagé par courrier :
votre carte d'exposant vous sera adressée par mail quelques jours avant l'exposition.

Si vous vous êtes engagé sur internet :
votre e-carte vous sera envoyée par mail et sera téléchargeable sur votre compte cedia quelques jours avant l'exposition.

Début des jugements : dimanche 9h00

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ Signature du propriétaire :

le _____

Feuillet à renvoyer à Cédia - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'Exposition se tiendra à Juillac, le 9 août 2026

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 9h00.

LOGEMENT - Un nombre limité de cages sera à la disposition des exposants. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 15h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double «Handling»**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent. Le 1er excellent peut obtenir le CACS-J.

PUPPY – 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant – Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de «Meilleur Puppy» de race, du groupe, du jour…

BABY – 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant - Insuffisant. Elle donne lieu à un classement sous réserve de l'obtention du qualificatif Très prometteur et peut faire l'objet d'une désignation de «Meilleur Baby» de race, du groupe, du jour…

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S. Le 1er excellent peut obtenir le CACS-V.

AUTRES CLASSES

MEUTES **Réservée aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse.** Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le montant des engagements, libellé à l'ordre de **l'Association Canine de la Corrèze** doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement.
Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA REMBOURSÉ SAUF RAISONS SANITAIRES.

*CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : **La clôture des engagements est fixée au 24 juillet 2026.*** Tout engagement parvenant après cette date sera refusé.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.
Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.
Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J et CACS-V de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum «1er EXCELLENT» en classe Jeune et respectivement en classe Vétéran. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du «1er EXCELLENT». Aucune Réserve CACS-J V de la SCC ne peut être octroyée.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS - Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol,Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer _____15 mois
Gr. 3 : American Staffordshire Terrier _____15 mois
Gr 4 : Teckels _____15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland _15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback, Dalmatien _____15 mois
Gr 8 : Retrievers _____15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____15 mois
Race non reconnue FCI : Alano Espagnol _____15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution (3 fois le montant de l'engagement du 1er chien) qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment.
Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE, AINSI QUE LES OBLIGATIONS SANITAIRES S'IMPOSANT AUX CHIENS DE 2e CATEGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC.

Feuillet à conserver

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

- En classe Champion, joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements
- En classe Travail, joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
Samedi 8 août 2026 de 16h00 à 19h00
Juge : Jean-Paul KERIHUEL

Vous pouvez vous engager par internet sur https://cedia.fr

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC de la Corrèze et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à l'Association Canine de la Corrèze - 20 rue du Stade Le Chatenet - 19350 Juillac

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

Tarif de l'engagement : 36 € à l'ordre de l'Association Canine de la Corrèze
Vous recevrez par mail votre horaire de passage 3 jours avant. Il est souhaitable de le respecter

Sur place, possibilité de paiement par carte bancaire pour la confirmation ainsi que la restauration.

ROYAL CANIN®